

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_52
id. 1427

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (FDIA)
ET SANTÉ ANIMALE LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE (SALV)**

Le fonds départemental d'intervention agricole (FDIA) a pour objet d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne sous toutes ses formes.

Sa très **grande souplesse** permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la protection des cultures, le soutien aux structures, la prise en compte des besoins environnementaux, la défense sanitaire...

La défense sanitaire est un des axes forts de ce fonds et nous avons constaté que près de 85 % du programme proposé par l'association de lutte contre les maladies des animaux (ALMA) concernent des **analyses réalisées par notre laboratoire vétérinaire départemental (LVD 82) qui déduit la subvention du conseil général lors de la facturation aux éleveurs.**

Afin de mieux identifier l'action du conseil général dans ce domaine, nous avons décidé, lors de la DM1 2013, **de reverser directement au LVD 82 les aides attribuées** sur ces analyses.

Pour ce faire, nous avons créé une autorisation d'engagement spécifique (art. 656822, sous-fonction 921), d'un montant de **109 571 € pour 2014.**

En ce qui concerne les autres actions du programme sanitaire, les aides restent comme par le passé versées à l'Association Départementale de Lutte contre les Maladies des Animaux qui les réattribue aux bénéficiaires concernés, soit au vu des factures de vaccination, soit en déduction sur le montant facturé à l'éleveur.

Ainsi, le programme sanitaire, conserve une approche globale dont bénéficient tant les bovins que les ovins, les caprins, les équins et les abeilles, sur propositions de la profession à travers l'ALMA.

Il concourt à améliorer la maîtrise des risques de santé animale aux côtés de la police sanitaire et de la prophylaxie.

Les autres axes forts du FDIA sont d'une part, la promotion, essentiellement ciblée sur les produits bénéficiant d'un signe officiel de qualité (AOC, IGP, Label rouge...) et d'autre part, les aides aux nombreuses manifestations agricoles qui tout au long de l'année participent à l'animation de nos cantons et entretiennent un lien étroit entre la population et les agriculteurs.

Ensuite, viennent l'appui technique aux structures, le soutien aux filières végétales et animales, les actions prenant en compte les enjeux environnementaux et les projets inscrits dans les contrats de pays.

En 2014, la commission permanente s'est prononcée favorablement sur 99 dossiers de demande de subvention, et ce, pour un montant total de **441 693 €**. Sur ces 99 dossiers, **98** relèvent du **FDIA** pour un montant de **332 122 €** et **un** dossier relève de la santé animale laboratoire vétérinaire (SALV) pour un montant de **109 571 €**.

CHAP	NOMBRE DE DOSSIERS	RUBRIQUE	MONTANT SUBVENTION
I	0	Contrats de pays : aides aux filières	0 €
II	1	Contrats de pays : aides aux micro-projets	2 000 €
III	9	Soutien aux filières végétales	60 212 €
IV	1	Soutien aux filières animales	4 000 €
V	1	Fonds de défense sanitaire	16 701 €
VI	2	Environnement	16 602 €
VII	7	Appui technique aux structures	74 546 €
VIII	35	Manifestations exceptionnelles	73 215 €
IX	42	Promotion	84 846 €
X	0	Divers	0 €
T O T A L			332 122 €

RUBRIQUE	MONTANT SUBVENTION
Laboratoire Vétérinaire Départemental – S.A.L.V. : - Prophylaxie, contrôle introduction et aide au diagnostic vétérinaire : IBR – Brucellose, Paratuberculose, Néosporose, BVD – MD, Besnoïtose, Hypodermose, Tremblante.	109 571 €
T O T A L	109 571 €

Je vous précise que de 1986 à 2014, ce sont 16 558 358 € qui ont été engagés.

Au titre de 2015, et compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

FDIA :

- Décide de reconduire la procédure d'examen des dossiers, adoptée en 1994 ;
- Adopte une autorisation d'engagement de 350 000 €, avec un échéancier de crédits de 110 000 € en 2015 et 240 000 € en 2016 ;
- Décide d'abonder, le cas échéant, cette enveloppe en décision modificative selon les besoins ;
- Ratifie un crédit de 336 843 € (226 843 € au titre des années antérieures et 110 000 € au titre des engagements 2015) sur l'article 67452 - sous-fonction 928 ;

SALV :

- Adopte une autorisation d'engagement de 115 000 €, avec un échéancier de crédits de 70 000 € en 2015 et 45 000 € en 2016 ;
- Décide d'abonder, le cas échéant, cette enveloppe en décision modificative selon les besoins ;
- Ratifie un crédit de 110 000 € (40 000 € au titre de l'année antérieure et 70 000 € au titre des engagements 2015) sur l'article 656822 - sous-fonction 921.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET